

Jean-Paul LECOQ  
Député de Seine Maritime  
12, rue Michel Gautier  
76600 LE HAVRE

jeanpaul-lecoq.fr

Jean-Claude GUERIN  
Directeur régional des Douanes  
Hôtel des douanes  
13, avenue du Mont Riboudet  
BP 4084  
76022 ROUEN Cedex 3

**Objet :** *Vérification de cargaison*

Monsieur le directeur,

Je sollicite par la présente votre attention sur la cargaison du cargo « BAHRI YANBU » (code MMSI : 403532001) battant pavillon saoudien qui doit arriver au Havre le 9 mai prochain et qui a pour destination finale Djeddah en Arabie Saoudite.

De fortes suspicions nous portent à croire que ce navire embarquera au Havre des armes françaises à destination de l'Arabie Saoudite et que,

- considérant l'article 6 du Traité sur le commerce des armes qui indique en son troisième alinéa que « un État Partie ne doit autoriser aucun transfert d'armes classiques visées par l'article 2 ou des biens visés par les articles 3 ou 4 s'il a connaissance, lors de l'autorisation, que ces armes ou ces biens pourraient servir à commettre un génocide, des crimes contre l'humanité, des violations graves des Conventions de Genève de 1949, des attaques dirigées contre des civils ou des biens de caractère civil et protégés comme tels, ou d'autres crimes de guerre tels que définis par des accords internationaux auxquels il est partie » ;

- ayant connaissance de l'utilisation par l'Arabie Saoudite d'armes françaises dans le cadre de ses opérations militaires visant indistinctement des civils et des militaires ;
- constatant que le gouvernement français a eu connaissance de l'utilisation des armes de fabrication française dans le cadre de ce conflit violant les règles du droit international humanitaire,

il semble important que la Direction interrégionale des douanes puisse inspecter la cargaison afin de porter à notre connaissance le contenu exact de cette cargaison, et, le cas échéant, les autorisations de licences liées à ces armes.

Afin de respecter pleinement le droit international et de permettre à notre État de ne pas mettre en péril le Traité sur le commerce des armes, il semble en effet important de faire toute la lumière sur les exportations d'armes de la France en Arabie Saoudite, et la Direction interrégionale des douanes est pour cela la mieux placée.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.



Jean-Paul LECOQ

Député de Seine Maritime